

## MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Annexe 1 -Question RH du CM du 03 octobre 2024

Ancien poste Nouveau poste	nombre d'emplois	Poste	Emplois	Emplois ouverts aux cadres d'emplois	Quotité hebdomadaire (en centième d' heures)	L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Les conditions de recrutement et de rémunération sont dans ce cas précisées :	
<b>A compter du 15 octobre 2024, Modification des emplois suivants:</b>							
<i>Ancien</i>	1	10731	<i>Agent polyvalent d'accueil surveillance et maintenance</i>	<i>Adjoint administratifs territoriaux Rédacteurs territoriaux</i>	35	/35	<i>Si catégorie B Bac minimum et expérience d'au moins 3 ans - Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat (cat B)</i>
Nouveau	1	10731	Assistant(e ) de direction	Adjoint administratifs territoriaux Rédacteurs territoriaux	35	/35	Si catégorie B Bac minimum et expérience d'au moins 3 ans - Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat (cat B)
<i>Ancien</i>	1	12293	<i>Animateur(trice) ACM</i>	<i>Adjoint territoriaux d'animation</i>	35	/35	
Nouveau	1	12293	Animateur(trice) ACM	Adjoint territoriaux d'animation	35	/35	Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat; et ou en cas d'impossibilité de nomination à l'article 332-14 ou de mise en stage
<i>Ancien</i>	1	12296	<i>Animateur(trice) ACM</i>	<i>Adjoint territoriaux d'animation</i>	35	/35	
Nouveau	1	12296	Animateur(trice) ACM	Adjoint territoriaux d'animation	35	/35	Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat; et ou en cas d'impossibilité de nomination à l'article 332-14 ou de mise en stage
<i>Ancien</i>	1	12270	<i>ATSEM</i>	<i>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles/Adjoint techniques territoriaux</i>	35	/35	
Nouveau	1	12270	ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles/Adjoint techniques territoriaux	35	/35	Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat; et ou en cas d'impossibilité de nomination à l'article 332-14 ou de mise en stage
<i>Ancien</i>	1	17821	<i>Animateur(trice) ACM</i>	<i>Adjoint territoriaux d'animation</i>	35	/35	
Nouveau	1	17821	Animateur(trice) ACM	Adjoint territoriaux d'animation	35	/35	Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat; et ou en cas d'impossibilité de nomination à l'article 332-14 ou de mise en stage

## MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Annexe 1 -Question RH du CM du 03 octobre 2024

<i>Ancien</i>	1	12650	<i>Agent Polyvalent</i>	<i>Agents sociaux territoriaux</i>	35	/35	
Nouveau	1	12650	Agent polyvalent	Agents sociaux territoriaux / Adjoints techniques territoriaux	35	/35	

## MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Annexe 1 -Question RH du CM du 03 octobre 2024

nombre d'emplois	Poste	Emplois	Emplois ouverts aux cadres d'emplois	Quotité hebdomadaire (en centième d' heures)		<b>L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Les conditions de recrutement et de rémunération sont dans ce cas précisées :</b>
<b>A compter du 15 octobre 2024</b>						
<b>Suppression des emplois suivants :</b>						
1	14179	Professeur de Clarinette	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	3,60	/20	Bac minimum et expérience d'au moins 3 ans - Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat
1	15795	Animateur(trice) ACM	CONTRATS EMPLOIS	26	/35	
<b>A compter du 15 octobre 2024</b>						
<b>Création des emplois suivants :</b>						
1	-	Agent d'accueil secrétariat	Adjoints administratifs territoriaux	35	/35	
3	-	ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles/Adjoints techniques	35	/35	
1	-	Directeur des bâtiments	Ingénieurs territoriaux / Techniciens territoriaux	35	/35	Si cat B Bac minimum / Si cat A Bac+3 minimum et expérience d'au moins 3 ans (cat A ou B) - Rémunération en fonction de l'expérience ou de l'expertise du candidat (cat A ou B)
1	-	Chargé d'opérations	Ingénieurs territoriaux / Techniciens territoriaux	35	/35	Si cat B Bac minimum / Si cat A Bac+3 minimum et expérience d'au moins 3 ans (cat A ou B) - Rémunération en fonction de l'expérience ou de l'expertise du candidat (cat A ou B)
1	-	Inspecteur de salubrité	Techniciens territoriaux / Agents de maîtrise territoriaux	35	/35	Cat B Diplôme requis par le cadre d'emplois - Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat

## MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Annexe 1 -Question RH du CM du 03 octobre 2024

1	14179	Professeur de Clarinette	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	2	/20	Bac minimum et expérience d'au moins 3 ans - Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat
---	-------	--------------------------	--	---	-----	--